

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La structure d'accueil provisoire de réfugié-e-s ouvrira début mai

Nyon et Lausanne, le 24 avril 2023

L'installation d'un foyer d'hébergement provisoire pour réfugié-e-s à La Levratte est à bout touchant. La structure accueillera jusqu'à nonante bénéficiaires, des familles et personnes seules. Des aménagements extérieurs, destinés tant aux migrants qu'aux habitants alentours, seront réalisés prochainement.

Face à l'afflux de personnes à la recherche de protection en provenance d'Ukraine et d'autres pays touchés par des crises humanitaires, la Municipalité de Nyon a décidé l'été dernier de contribuer à l'effort de solidarité cantonale en mettant un terrain à disposition de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

Lancée à mi-janvier, la construction d'un foyer d'hébergement provisoire sur cette parcelle communale située côté lac de La Levratte touche à sa fin. Entièrement financée par le Canton, cette structure peut accueillir jusqu'à nonante bénéficiaires, des familles et personnes seules. Elle se compose de deux pavillons comptant vingt-six chambres sur trois niveaux, ainsi que des bureaux et des locaux communs.



L'aménagement extérieur sera finalisé mi-mai avec l'installation de tables de pique-niques, de grills et d'un espace ludique pour les enfants destinés tant aux bénéficiaires de l'EVAM qu'aux habitant-e-s alentours. Photo Michel Perret / 20 avril 2023

Les migrant-e-s s'y installeront progressivement dès début mai. Ils seront, en très large majorité, au bénéfice du statut de protection S, du permis F (admission provisoire) ou du permis N (demandeur d'asile). Moyennant une autorisation délivrée par le Canton, les adultes pourront travailler. Les enfants en âge de scolarité seront intégrés dans les écoles de Nyon.

Pour assurer l'encadrement et l'assistance, une équipe de collaborateurs-trices de l'EVAM, en contact étroit avec les autorités et instances communales, sera présente auprès des bénéficiaires. Ce relais, assuré 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, permettra également d'accompagner les migrant-e-s dans leur parcours d'autonomisation et d'intégration.

A proximité du foyer, des tables de pique-nique et des grills seront mis en place mi-mai et un espace ludique créé pour les enfants avec du bois local. Ces équipements seront destinés tant aux migrant-e-s qu'aux habitant-e-s du quartier, qui auront également l'occasion d'aménager ensemble un jardin potager lors d'un atelier participatif organisé les 13 et 14 mai prochains.

La Municipalité et l'EVAM collaborent étroitement pour assurer la réussite de ce projet avec l'aide de l'Association de quartier de La Levratte et l'association Le Lieu-dit. Une convention-bail à loyer règle la mise à disposition du terrain par la Ville pour une durée de cinq ans. L'installation a fait l'objet d'une mise à l'enquête, l'automne dernier. Fin septembre, une séance d'information publique s'est tenue en présence de représentant-e-s de la Municipalité et de l'EVAM. Une page dédiée a par ailleurs été publiée sur le site web de la Ville de Nyon, nyon.ch/evam. Elle est régulièrement mise à jour. Lorsque les migrant-e-s auront investi leur nouveau lieu de vie, une rencontre sera organisée sur place avec la population.

Contacts presse

- **EVAM**
M^{me} Sanja Ilic, Responsable communication, 021 557 06 06
- **Ville de Nyon**
M^{me} Stéphanie Schmutz, Municipale en charge de la cohésion sociale, 079 484 99 82
M. Christophe Bornand, Chef du service de la cohésion sociale, 022 316 40 62